

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

Association ROBIN DU BOIS

Tenue à la salle La Porte Ouverte – 42520 ROISEY le
04 février 2023 à 10h00

La présidence de la séance est assurée par Mme Julie FAURE-LAURENT
Le secrétariat de la séance est assuré par M. François COROMPT

La Présidente ouvre la séance à 10h.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

La Présidente rappelle que la présente assemblée sera divisée en 2 parties :

Partie 1

Seul(e)s les adhérent(e)s à jour de leur cotisation pour l'année civile 2022 pourront voter les résolutions présentées lors de cette partie

1. Présentation et vote de la possibilité de voter pour les membres présents à l'AGO en distanciel
2. Présentation et vote du rapport moral 2022
3. Présentation et vote du rapport financier 2022
4. Présentation et vote du montant des différentes cotisations à l'association pour l'année civile 2023
5. Questions diverses

Pause

Adhésions 2023 si besoin

Partie 2

Seul(e)s les adhérent(e)s à jour de leur cotisation pour l'année civile 2023 pourront voter les résolutions présentées lors de cette partie

6. Présentation et vote de la possibilité de voter pour les membres présents à l'AGO en distanciel
7. Présentation des démissions éventuelles des organes de direction de l'association
8. Rappel des membres arrivés en fin de mandat des organes de direction de l'association
9. Présentation des candidatures et Vote pour l'élection aux postes vacants du Conseil d'Administration
10. Pause pour l'élection du Bureau par le Conseil d'Administration
11. Présentation du nouveau Bureau 2023
12. Présentation et vote du Budget 2023
13. Evolution stratégique du projet forêt du Pilat
14. Questions diverses

Première AGO convoquée le 28 janvier 2023 en visio :

- Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation 2022 : **219 soit** un quorum à atteindre de (d'après les statuts 2/3 des membres doivent être présents ou donner pouvoir) : **146**
- Nombre d'adhérents présents en visio-conférence : **9**
- Nombre d'adhérents ayant donné procuration : **99**

- Après avoir vérifié les procurations et constaté que l'assemblée n'était pas en nombre pour siéger, le Quorum n'étant pas atteint, la Présidente a re-convoqué l'AGO en présentiel le 04 février 2023 à Roisey.
- Si le quorum n'est pas atteint – les statuts prévoient la convocation avec le même ordre du jour une seconde assemblée à 7 jours d'intervalles, qui délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents.
- **Les décisions sont alors prises à la majorité des voix des membres présents.**

La Présidente remercie l'ensemble de l'équipe 2022 pour son implication et plus particulièrement YVAN RUNET, Président de janvier à septembre 2022.

Claire DAUFIN présente en début de réunion par visio, indique qu'elle ne pourra pas rester toute la réunion et demande si un compte-rendu sera prévu. La Présidente indique que oui et qu'il sera visible sur le site internet ainsi que la présentation.

Résolutions de la Partie 1 votées seulement par les adhérent(e)s à jour de leur cotisation pour l'année civile 2022

Après avoir fait le point sur les présents : 14 personnes en tout (4 en visio et 10 en présentiel)

La Présidente ouvre la séance « Partie 1 » à 10h30.

1. Présentation et vote de la possibilité de voter pour les membres présents à l'AGO en distanciel

La Présidente explique qu'en raison d'impératifs pour certains du CA, le Bureau de l'association a proposé d'organiser cette Assemblée Générale Ordinaire en mixte distanciel via un outil de visio-conférence et en présentiel.

La Présidente propose que les votes par visioconférence soient acceptés.

L'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité, cette proposition.

2. Présentation et vote du rapport moral 2022

Le Secrétaire expose les principaux faits marquants et réalisations depuis la dernière Assemblée Générale Ordinaire qui avait eu lieu en janvier 2022.

Sur le plan institutionnel :

- Aucun changement n'a remis en cause la reconnaissance d'Intérêt Générale obtenue au premier semestre 2020. Pour rappel, l'application des changements de statuts décidés lors de précédentes Assemblées Générales a été reportées "sine die" (jusqu'à nouvel ordre).
- Le partenariat "officieux" avec le Parc Naturel Régional (PNR) du Pilat s'est encore renforcé avec l'élaboration du premier contrat d'ORE sur la toute première parcelle acquise sur Véranne.
- Prêt et mise à disposition de la boîte à forêt par le PNR : La boîte à forêts présente de

manière symbolique et de manière comparée deux modes de gestion : industrielle et durable. La manivelle permet de faire « avancer le temps » et de comparer dans les deux cas, l'état des forêts au fil des décennies.

Sur le plan social :

- **FORMATION MARTELOSCOPE : Le martelage** consiste à choisir les arbres qui seront coupés lors d'une éclaircie, dans une pratique de sylviculture raisonnée et durable. Cette sélection de ou des arbres à couper doit prendre en compte des éléments économiques, sociaux et environnementaux (quel arbre couper ou quel arbre conserver et pourquoi ?) et permettre de simuler l'impact de la coupe à réaliser sur la forêt et sur ses différentes fonctions.
- **STAGE DE SOPHIE-LEA SUON**
 - A partir du mois d'avril 2022 et pour une durée de 8 semaines, l'association a accueilli, Sophie-Léa SUON qui a réalisé un stage chez ROBIN du BOIS.
 - Sophie-Léa était alors en première année de BTSA "Gestion et Protection de la Nature" au lycée Charlemagne à Carcassonne, où elle suivait une formation axée sur la Nature et la Biodiversité. Il était très intéressant pour notre association d'avoir une vision ainsi qu'une expertise naturalistes. Ses connaissances ont apporté à nos divers projets une approche plus « scientifique ».
 - Sophie-Léa a participé également à toutes les activités de ROBIN du BOIS : par exemple en mai 2022, avec l'évaluation de l'IBP (Indice de Biodiversité Potentielle) sur l'une de nos parcelles à La Versanne, encadrée par une déléguée de Natura 2000, en présence de membres du CA, d'adhérents et de Sophie-Léa. Cette évaluation a été utile pour la rédaction des contrats d'ORE. En mai également, un inventaire des oiseaux présents sur la parcelle de Véranne a été effectué avec un membre de la LPO - Ligue de Protection des Oiseaux de la Loire.
- Rencontres avec Hélène Tordjman autour de son ouvrage "**La croissance verte contre la nature**". Robin du Bois était partenaire de cet événement organisé par l'association "Vent de Bio". Notre association était présente aux rendez-vous de Maclas et de Pélussin.
- Samedi 26 mars 2022, Robin du Bois a eu le plaisir de rejoindre le **Cerf Vert** pour une balade ludique dans sa forêt de Vocance, en Ardèche. Un moment de détente et de convivialité, au rythme des histoires racontées sous les arbres.
- **Rencontre de ROBIN du BOIS avec un collectif d'ARTISANS** : Le mercredi 27 avril 2022, rencontre avec deux artisans : Pierre ZINK, charpentier formé aux travaux forestiers et Adrien AROUD, spécialisé en rénovation des murs en pierres sèches, entretien de sentiers et élagage. L'objet de cette rencontre était d'évaluer la possibilité pour ce collectif d'Artisans de réaliser des travaux forestiers sur nos parcelles pour mettre en œuvre les prescriptions des Contrats d'Obligations Réelles Environnementales. Cette rencontre a donc eu lieu sur les parcelles situées au Mantel : en effet, de nombreuses coupes d'éclaircies sont à prévoir pour redonner vie au sous-bois et réinstaller la biodiversité. Notre éthique étant de coopérer avec des structures partageant les mêmes valeurs, nous avons décidé de venir à la rencontre d'Adrien et de Pierre qui ont pour projet de créer prochainement leur propre collectif d'artisans, prônant des valeurs sociales et environnementales intéressantes. Leur objectif est de mettre en valeur le savoir-faire du bûcheronnage pratiqué avec des techniques respectueuses de l'environnement, valorisant les circuits courts et favorisant la réinsertion sociale. Pour ROBIN du BOIS, la collaboration avec ces artisans locaux est en droite ligne avec notre ambition de démontrer qu'une sylviculture raisonnée et éthique est possible, en alternative à la recherche de rendement des grosses entreprises industrielles de bûcheronnage industrielles. Le collectif d'Artisans sera composé de forestier(e)s

charpentier(e)s, de forgeron(ne)s, menuisier(e)s , ferronnier(e)s et fera appel à d'autres artisans locaux pratiquant des activités telles que débardage à cheval, scierie traditionnelle, ...

- **ROBIN du BOIS accompagne “La Garance Voyageuse”** : Au mois d’avril, nous avons reçu, sur la page contact de notre site internet, une proposition de la part de l’association “La Garance Voyageuse” pour des articles en lien avec la préservation des forêts et de la biodiversité afin d’y figurer en tant que soutien. Ces articles sont parus en juin 2022.
- Rencontre avec l’association des communes forestières de RAA : en mai, nous avons été contactés par l’association des communes forestières de Rhône-Alpes-Auvergne pour échanger autour de notre projet associatif. Nous avons ainsi accueilli 16 de ses membres sur notre parcelle de Véranne. Cette association fait partie d’un réseau, au service des élus, qui regroupe des collectivités intéressées par l’espace forestier et la filière bois. Les missions principales de ce réseau sont les suivantes :
 - Représenter et défendre les intérêts des communes forestières
 - Former et informer les élus
 - Participer à la mise en œuvre de la politique de filière forêt-bois
 - Accompagner les territoires dans leurs projets et dans leur transition écologique et énergétique
 - Les valeurs qu’il porte sont communes à l’ensemble de ses membres :
 - La gestion durable et multifonctionnelle de la forêt, prenant en compte toute ses fonctions : économiques, sociales et environnementales ;
 - Le rôle central des élus, garants de l’intérêt général dans la mise en œuvre des politiques forestières territoriales ;
 - Une vision de l’espace forestier comme atout du développement local ;
 - L’autonomie énergétique des territoires et l’engagement pour le climat ;
 - Le soutien à une économie de proximité de la filière forêt-bois.
- **Bains de Forêt offerts aux adhérent.e.s par La Compagnie des Aventuriers** : En 2022, la plupart d’entre nous passe plus de 5 heures par jour sur ses écrans, téléphones et ordinateurs, que ce soit pour du divertissement ou pour du travail, s’enfermant dans une boucle anxieuse et créant une rupture entre soi-même et la Nature. Pour agir contre cette tendance, notre association ROBIN du BOIS a proposé à nos adhérent.e.s des séances de "Bains de Forêts" avec l’aide de La Compagnie des Aventuriers. Ces séances ont eu lieu le 27 mai, matin et après-midi dans le secteur du Mantel à Véranne.
- **SENSIBILISATION SCOLAIRE** : Présentation de l’association à deux classes de STMG du lycée Robin de Vienne. Une soixantaine d’élèves étaient présents. Après une reprise de contact avec l’établissement en septembre 2022, une suite est prévue sur le terrain au printemps 2023.

Sur le plan de la communication :

ANIMATIONS :

- **Stand de ROBIN du BOIS : fête de la nature à Pélussin le 22 mai 2022 / Le 9 octobre à Pélussin, à la foire Vent de Bio et à la table ronde « Agriculture, paysages et forêts : quelles complémentarités ? » / Marché des P’tites Paulinettes à St Pierre de Bœuf durant l’été / stand emballage de cadeaux avant Noël à Nature et Découvertes**
- **Juillet- août : Fête de Planfoy en transition / Marché Local Pas Banal à Pélussin / Intervention Médiathèque Graine de Culture à Saint Genest Malifaux**

- **Rencontres régionales Auvergne du Réseau pour les Alternatives Forestières :**
Les 7 et 8 octobre 2022, se sont déroulées à Cunlhat, (Puy-de-Dôme) les rencontres du Réseau pour les Alternatives Forestières (RAF) de la région d’Auvergne. ROBIN du BOIS étant membre du RAF depuis 2021, nous avons été accueillies par l’association Recrue d’Essences
- le 26 novembre, à Saint-Etienne, à la table ronde du salon **Tatou Juste**, Lionel STAUB a représenté ROBIN du BOIS, étaient présents également un représentant du Parc Naturel Régional du Pilat et un représentant de FiBois42. Cette table ronde a été diffusée en direct sur les ondes des radios locales, puis rediffusée une semaine plus tard. Le podcast sera prochainement disponible.
- ⇒ Point abordé par Isabelle SOLER : évolution importante et visible de l’association sur ce salon qui montre l’évolution globale de Robin du Bois : en 2019, petit stand avec 2 personnes et quelques affiches – en 2022, invitation à une table ronde avec les acteurs du bois du Pilat. Symbole d’une reconnaissance !

SITE WEB :

Le site internet <https://robindubois.org/> a été retravaillé : une présentation vidéo de Rémi Veillorot qui est en charge de la gestion du site internet (en prestation de service) est disponible via le lien :

<https://drive.google.com/file/d/1dU3VdQ36-HCWu1In4mkiFPKGVkLBkbeV/view?usp=sharing>

Au niveau des réseaux sociaux :

Un grand merci à notre Community Manager – DANIELA FIGUEIREDO COLACO pour son investissement sur l’année 2022.

- Gain de 92 abonnés à la page publique Facebook (avec un total de 1687 personnes qui suivent la page)
 - Audience Instagram de 129 abonnés
 - 9 numéros de la newsletter en 2022 pour 280 abonnés : 1 par mois toute l’année sauf en été avec une pour juin juillet août
 - Tout ce développement a été rendu possible par le travail de Daniela. La Présidente la remercie ici publiquement.
- Les prospectus imprimés à 5000 ex ont presque tous été distribués.

Sur le plan des subventions :

- Le solde de la subvention de la Région (38 000 euros au total) devrait avoir lieu en 2023 avec l’achat de la dernière parcelle. Le paiement de 30.000€ d’acompte a été demandé en Janvier 2022).

Sur le plan du mécénat :

- L'équipe mécénat est composée de deux personnes – **Marie NOWAK et Denis BRUNETON – un grand merci à eux.**
- Les activités de ce groupe ont permis à ROBIN du BOIS d'être accompagné dans la durée par des mécènes déjà engagés en 2021 et de trouver de nouveaux mécènes qui soutiennent notre association.
- Les succès du groupe mécénat, ainsi que les interventions de quelques-uns de nos adhérents auprès de leur entreprise ou auprès d'un organisme ont permis d'obtenir près de **30 000€ de donation** (l'une des donations n'a pas pu être perçue sur l'exercice 2022, elle devrait l'être en 2023).
- Votre entreprise est potentiellement intéressée par les activités de notre association ROBIN du BOIS, n'hésitez pas à contacter l'équipe mécénat pour que nous puissions communiquer au sein de votre entreprise. Un adhérent nous a introduits dans son entreprise avec succès.
- Liste des mécènes à retrouver sur le site internet : <https://robindubois.org/soutiens>

⇒ Communication auprès des mécènes : Une quarantaine de membres du personnel d'une entreprise en partenariat avec ROBIN du BOIS encadrée par deux membres de notre association, a pu comparer les effets de deux types de gestion forestière sur notre parcelle de Véranne le 13 juillet 2022. Ekibio, entreprise locale (dans les départements 07 et 38), fabricant de produits bio et végétaux, est un des mécènes de notre association. Un groupe de managers d'Ekibio est venu dans le Pilat à la rencontre de Robin du Bois, pour échanger autour de nos projets respectifs et de la démarche RSE responsabilité sociétale de l'entreprise.

Sur le plan des adhésions :

- Sociétés bienfaitrices : à nouveau 0 en 2022
- Membres bienfaiteurs : 1 en 2022
- Membres actifs : 10 en 2019 (dont 6 membres fondateurs), 34 (dont 6 membres fondateurs) en 2020, 158 adhérents en 2021 pour finir l'année 2022 avec **219 adhérents** (dont 6 membres fondateurs).
Le recrutement se fait par bouche à oreille et les événements.
- La Présidente indique que ce chiffre est impressionnant mais qu'il n'est pas facile de mobiliser autant de personnes (on a pu le voir pour le quorum, c'est très chronophage) et qu'il faut aussi des membres actifs pour participer à nos actions et nos animations !

Au niveau du projet "Forêt du Pilat – 100 hectares" :

- Achat de 2,1 ha (Véranne – Le Mantel) réalisé le 30/08/2021
- Achat de 5 ha (La Versanne) réalisé le 17/01/2022
- Un problème administratif, indépendant de notre volonté, a retardé l'achat de la parcelle de 2,6 ha sur les crêts à Véranne (cet achat devrait néanmoins pouvoir se conclure en 2023)
- Une lettre d'intention d'achat a été signée le 28/12/2021 pour l'achat d'une parcelle de taillis mixte de 8,6 ha sur Saint-Chamond. Cet achat devrait pouvoir se concrétiser dans le premier semestre 2023 : signature en février 2023.
- En conclusion avec 18% du projet total, nous avons pris du retard. Chaque adhérent peut nous aider à le combler en nous signalant des parcelles à acheter (il existe pour cela un formulaire sur le site internet).

- Cela met aussi en lumière une faiblesse de l'association : nous ne sommes pas assez nombreux avec les compétences nécessaires pour estimer correctement les parcelles (pour être sûr de les acheter au juste prix). Lionel ne peut pas assumer seul cette charge. Une question est posée sur les achats : est-ce que l'association ne veut faire que ça : non, de la sensibilisation auprès des propriétaires forestiers pour des pratiques justes – un listing de bucherons, débardeurs, experts avec qui l'association peut travailler pourrait être diffusé. Plateforme avec des référents.

Contrats ORE, charte Natura 2000 et travaux forestiers :

Contrats d'ORE - Obligation Réelle Environnementale

- Sur les parcelles acquises en 2021 (soit 7,1 hectares au total) : Le contrat d'ORE sur 99 ans a été rédigé et cosigné devant notaire avec le Parc Naturel Régional du Pilat pour la parcelle acquise à Véranne.
- Le contenu du contrat d'ORE pour la parcelle de La Versanne a été validé par le Conseil d'Administration de ROBIN du BOIS en date du 22 octobre 2022.

Charte Natura 2000

- Nous avons déposé un dossier d'adhésion à la Charte Natura 2000 pour les parcelles de forêts situées dans le périmètre concerné.
- C'est un garant de préservation de la biodiversité avec des engagements et des recommandations très concrets.

Travaux forestiers sur l'une des parcelles de Véranne :

- Au mois de juin 2022, avec des artisans locaux, nous avons effectué des visites sur le terrain sur l'une des parcelles de Véranne pour déterminer les travaux forestiers à effectuer pour la mise en place d'une gestion durable de la forêt favorisant la biodiversité :
 - dans le respect des contrats d'ORE
 - dans le respect de la forêt et des sols.

La déléguée de Natura 2000 et un représentant du PNR du Pilat ont réalisé sur la parcelle de La Versanne un diagnostic IBP (Indice de Biodiversité Potentielle) en présence d'une dizaine d'adhérents le 13 mai 2022.

La rédaction du contrat d'ORE s'appuie en partie sur ce diagnostic.

- Avec un membre de la LPO Ligue de Protection des Oiseaux de la Loire, un inventaire des oiseaux présents sur la parcelle Véranne a été effectué le 21 mai 2022.

- Actuellement, cette parcelle est en monoculture de résineux fragile, sombre et stérile (pas de végétation, pas d'animaux). Les arbres sont tous de la même essence et de la même hauteur. C'est le résultat d'une gestion industrielle de la parcelle initialisée environ trente ans auparavant.

- Le 21 octobre 2022, notre expert forestier Lionel Staub (membre fondateur et membre du CA) accompagné des bucheronnes, d'un membre du CA et de bénévoles de ROBIN du BOIS, a effectué le marquage sur cette parcelle afin d'y effectuer les travaux adéquats : il s'agit de modifier l'état de cette forêt pour obtenir une forêt lumineuse, résistante avec des essences variées, des arbres de toutes tailles et favoriser le retour de la biodiversité.

Les résultats attendus des travaux sur cette parcelle et des travaux forestiers que nous envisageons sur l'ensemble de nos parcelles actuelles ou futures sont des effets concrets sur l'état général des forêts gérées de manière pérenne.

En effet, quel que soit l'état initial des parcelles boisées, nous visons l'obtention de forêts :

- étagées : composées d'arbres de toutes tailles
- diversifiées : des essences différentes
- comportant une proportion suffisante d'arbres de grande taille.

Le sol des parcelles gérées ainsi et constitué au fil des décennies n'est pas dégradé grâce à la gestion à couvert continu. Ainsi, le sol est riche et favorise la croissance des arbres, de plus, il absorbe une grande quantité de gaz à effet de serre dans une proportion d'environ 30% par rapport à ce qu'absorbe la forêt.

Enfin, en suivant les consignes des contrats d'Obligation Réelle Environnementale, nous devrions observer des effets concrets sur la biodiversité : il sera nécessaire d'effectuer un suivi par bilan technique et photographique.

Lorsque sur une même commune ou sur plusieurs avoisinantes, 10 hectares de parcelles (en comptant les parcelles acquises par ROBIN du BOIS et celles de propriétaires volontaires) seront atteints, nous mettrons en place un Plan Simple de Gestion sur ces parcelles.

□ ***L'Assemblée Générale valide, à l'unanimité, ce rapport moral 2022.***

3. Présentation et vote du rapport financier 2022

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois
Total des produits d'exploitation	36 215,07		91 961,82	
Subventions d'exploitation	33 847,37		88 597,49	
740000 Subventions d'exploitation	2 500,00		2 500,00	
741000 Aides privées - dons	1 801,74		4 262,91	
748000 Mécénat	29 545,63		81 834,58	
Autres produits	2 367,70		3 364,33	
756000 Cotisations	2 367,70		3 364,32	
758000 Prod. divers de gest.courante			0,01	

La Présidente présente et commente le tableau précédent : **détail des recettes**

- Les recettes sont moins importantes qu'en 2021 notamment à cause du mécénat et de l'adhésion à prix libre mais l'équipe mécénat malgré des appels à projet de moins en moins importants a permis de ramener 29545.63 euros. Les dons sont également moins importants mais l'adhésion gratuite proposée sur le site internet motivera sûrement plus de dons.

Total des charges d'exploitation	6 401,73
Autres achats et charges externes	3 525,84
604000 Achats prestat.services	1 800,00
606300 Fournit.entret.-pet.équip	
611000 Assurances	
616130 Assurances multirisques	202,67
621200 Frais administratifs divers	
622600 Honoraires	840,00
622700 Frais actes & content.	144,83
623100 Annonces & insertions	15,00
623800 Pourboires dons divers	
625100 Déplacements, missions	219,44
626100 Affranchissements	
626200 Téléphone GSM	126,00
627000 Services bancaires	177,90
Impôts, taxes et versements assimilés	53,00
635120 Taxes foncières	40,00
635130 Autres impôts locaux	13,00
Salaires et traitements	1 100,00
641450 Indemnités stagiaire	1 100,00
Dotations aux amortissements	1 146,89
681110 Dot. aux amortissements incorp	1 146,89
Autres charges	576,00
651100 Redevances pour concessions, brevets, licenc.	576,00

La Présidente présente et commente le tableau précédent : **détail des dépenses**

- Les dépenses ont été moins importantes que prévues car retard dans les achats de parcelles. Cela s'explique, pour une part, le retard pris sur la réalisation de notre projet "Forêt du Pilat – 100 hectares". L'autre part des économies réalisées s'explique par le mécénat de compétence obtenu de Maître Soubeyran, notaire à Pélussin, qui nous a offert ses émoluments pour nos premiers achats de forêts.
- Il a été indiqué que les résultats devraient présenter également ce qui était prévu en 2022. C'est bien pris en compte.
- Aucune autre question n'est soulevée à l'issue de cette présentation.

□ ***L'Assemblée Générale valide, à l'unanimité, ce rapport financier 2022.***

4. Présentation et vote du montant des différentes cotisations à l'association pour l'année civile 2023

La Présidente présente la proposition du Bureau de passer les adhésions Membre Actif en «*gratuit*» et de ne pas augmenter le montant des autres cotisations pour l'année 2023. Il est donc proposé de fixer le montant des cotisations pour l'année civile 2023 comme suit :

- Adhésion annuelle Entreprise Bienfaitrice : 1500€ (mille cinq cent euros)
- Adhésion annuelle Membre Bienfaiteur : 120€ (cent vingt euros)
- Adhésion annuelle Membre Actif : gratuité

□ ***L'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité moins une voix d'abstention, ces montants des cotisations pour 2023.***

5. Questions diverses

Aucune question n'est soulevée à l'issue de cette présentation.

Pause : Adhésions 2023 si besoin (adhésion courant sur une année complète à partir de l'adhésion)

Résolutions de la Partie 2 votées seulement par les adhérent(e)s à jour de leur cotisation pour l'année civile 2023

Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation 2023 et présents : 14

- Nombre d'adhérents présents en visio-conférence : **4 / 11 en présentiel**

La Présidente ouvre la séance « Partie 2 » à 12h30

- 1. Présentation et vote de la possibilité de voter pour les membres présents à l'AGO en distanciel**
A nouveau, La Présidente explique qu'en raison d'impératifs pour certains du CA, le Bureau de l'association a proposé d'organiser cette Assemblée Générale Ordinaire en mixte distanciel via un outil de visio-conférence et en présentiel. La Présidente propose que les votes par visioconférence soient acceptés.

Aucune question n'est soulevée à l'issue de cette présentation.

L'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité, cette proposition.

- 2. Présentation des démissions éventuelles des organes de direction de l'association**
La Présidente explique qu'en raison de convenances personnelles Maxime DUPUIS a souhaité démissionner de son poste du Conseil d'Administration et de son poste de Trésorier. Sa lettre de démission a été remise en main propre à la Présidente et est effective au 04 Février 2023.

Aucune autre démission n'est annoncée.

☐ ***L'Assemblée Générale prend acte de ces démissions.***

3. Rappel des membres arrivés en fin de mandat des organes de direction de l'association

Le Président rappelle que conformément à l'article 11 des statuts, le Conseil d'Administration est composé de 10 membres maximum élus par l'Assemblée Générale pour un mandat de 2 ans.

La Président rappelle que 2 personnes sont arrivées en fin de mandat :

- Marie NOWAK termine son mandat de membre du Conseil d'Administration
- Julie FAURE-LAURENT termine son mandat de membre du Conseil d'Administration et de Présidente / vice-présidente

☐ ***L'Assemblée Générale prend acte de ces fins de mandats.***

4. Présentation des candidatures et Votes pour l'élection aux postes vacants du Conseil d'Administration

Le Président rappelle que conformément à l'article 11 des statuts, le Conseil d'Administration est composé de 10 membres maximum élus par l'Assemblée Générale. En tenant compte des démissions et fins de mandats, c'est à l'élection de 7 nouveaux membres maximum qu'il va falloir procéder pour compléter le Conseil d'Administration actuellement constitué de **Lionel STAUB, Isabelle SOLER et François CORROMPT.**

La Président rappelle, que dans le cadre de la préparation de cette Assemblée Générale Ordinaire, plusieurs mails ont été envoyés à tous les adhérents afin de faire part de leur candidature à l'élection du CA.

Le Président procède ainsi à la présentation des candidatures exprimées à l'élection au Conseil d'Administration :

- **Denis BRUNETON** postule au Conseil d'Administration et, en cas d'élection, ne postulerait pas à un poste au Bureau
- **Julie FAURE-LAURENT** postule à sa succession au Conseil d'Administration et, en cas d'élection, postulerait à un poste au Bureau.
- **Marie NOWAK** postule à sa succession au Conseil d'Administration et, en cas d'élection, ne postulerait pas à un poste au Bureau

La Présidente demande à l'auditoire si quelqu'un d'autre souhaite également présenter sa candidature.

- **GERALD MOURELON et CHRISTINE KOLODZIEJSKI** se déclarent candidats également à des postes au Conseil d'Administration et, en cas d'élection, ne postuleraient pas à un poste au Bureau.

Personne d'autre ne se manifestant, Il est procédé à l'élection des 5 nouveaux membres du Conseil d'Administration.

Le vote s'est exprimé comme suit :

- **Marie NOWAK** élue Administratrice avec 14 voix sur 14 exprimées
- **Denis BRUNETON** élu Administrateur avec 14 voix sur 14 exprimées
- **Christine KOLODZIEJSKI** élue Administratrice avec 14 voix sur 14 exprimées
- **Gerald MOURELON** élu Administrateur avec 14 voix sur 14 exprimées
- **Julie FAURE-LAURENT** élue Administratrice avec 14 voix sur 14 exprimées

5. Pause pour l'élection du Bureau par le Conseil d'Administration

La Présidente suspend la séance 15 minutes afin de permettre au Conseil d'Administration de se réunir pour élire, en son sein, les membres du Bureau dont l'ensemble des postes est à pourvoir.
LIONEL STAUB ET DENIS BRUNETON ABSENTS EXCUSES

6. Présentation du nouveau Bureau 2023

La Président déclare la reprise de l'Assemblée Générale à 13h00. Elle informe l'Assemblée Générale des résultats de l'élection du Bureau à laquelle le Conseil d'Administration a procédé en son sein :

- **Julie FAURE-LAURENT** élue Présidente avec 6 voix sur 6 exprimées
- **François COROMPT** élu Secrétaire avec 6 voix sur 6 exprimées
- **ISABELLE SOLER** élue Trésorière avec 6 voix sur 6 exprimées

7. Présentation et vote du budget 2023

Le Budget 2023 a été élaboré. Il est présenté par la Présidente de l'association nouvellement élue Julie FAURE-LAURENT qui, conformément aux statuts de l'association, le soumet au vote de l'Assemblée Générale.

Budget Prévisionnel 2023

	Prévisionnel	Réel	Différence		Prévisionnel	Réel	Différence
REVENU 2023	123 620,00 €	- €	123 620,00 €	CHARGES 2023	123 191,32 €	- €	123 191,32 €
ADHESION	120,00 €	- €	120,00 €	FRAIS_DE_COLLECTE	6 500,00 €	- €	6 500,00 €
DON	3 500,00 €	- €	3 500,00 €	FRAIS_DE_FONCTIONNEMENT	29 191,32 €	- €	29 191,32 €
MECENAT_NUMERAIRE	110 000,00 €	- €	110 000,00 €	INVESTISSEMENT	56 000,00 €	- €	56 000,00 €
PRESTATION	- €	- €	- €	JURIDIQUE	5 500,00 €	- €	5 500,00 €
SUBVENTION	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	TRANSPORT	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
VENTE	- €	- €	- €	ACTIVITES_FORESTIERES	22 500,00 €	- €	22 500,00 €
				DIVERS	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
VALORISATION 2023	500,00 €	- €	500,00 €	BILAN 2023	928,68 €	- €	
MECENAT_EN_NATURE_valorisati	500,00 €	- €	500,00 €				

Ce budget est assez ambitieux mais réaliste, il s'appuie sur l'expérience budgétaire de 2022 et des perspectives de financement et de croissance de nos activités.

La Présidente expose les points stratégiques qui vont être déterminant dans l'avancement de notre projet :

- Aucune recette d'adhésions pour les membres actifs mais plus de mécénat (notamment en lien avec le projet de salarié)
- Le recrutement d'un.e salarié.e sur une période de 6 mois dans un premier temps (salaire + charges + mutuelles prévus dans le budget prévisionnel 2023) : fiche de poste à construire. Nécessité pour aider les bénévoles du CA et avancer sur les différents projets.
- La poursuite de l'achat de parcelles de forêt mais en 2023, ne sont prévus pour l'instant que les achats de parcelles de Saint Chamond (investissement) car on se rend compte avec l'expérience que les délais d'achat sont extrêmes long. Même si nous trouvons une parcelle en début d'année 2023, l'achat réel n'aura lieu qu'en 2024.
- Le projet "Mécénat", porté principalement par Marie et Denis, il présente une bonne dynamique : cette activité est essentielle dans le projet de l'association.
- Le budget comporte un de dépenses pour les **Activités Forestières** :
 - Travaux de sylviculture à entreprendre relatifs aux engagements des contrats d'ORE.
 - Formation de membres de Robin du Bois à la connaissance du milieu forestier.

Aucune question n'est posée sur ce budget prévisionnel 2023.

□ **L'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité, ce budget prévisionnel 2023.**

Au-delà de l'aspect budgétaire, les points suivants ont émergé et les réflexions se sont poursuivies en 2022 (ils seront intégrés dans notre feuille de route et mis à l'ordre du jour des prochains Conseils d'Administration pour décider de leur mise en œuvre) :

- Démarche de certification PEFC ou FSC pour nous permettre d'avoir accès à des subventions relatives aux actions et travaux de sylviculture (SylvActs) ;
- Adhésion à l'association "Pro Sylva" pour intégrer un réseau international de forestiers réunis pour promouvoir une sylviculture à couvert continu ;
- Démarche d'éligibilité au dispositif gouvernemental "Label Bas Carbone" permettant d'autres opportunités de Mécénat ;
- Démarche d'éligibilité au dispositif gouvernemental "Renouvellement Forestier" .

8. Questions diverses

Est-il possible que Robin du Bois s'intéresse aux risques incendies en lien avec l'absence de nettoyage des forêts ?

Des départs de feu peuvent avoir lieu si les forêts ne sont pas intervenues : possibilité de nettoyage des déchets, mise à jour des plans de risque incendies, à voir avec le PNR du Pilat.

L'ordre du jour étant épuisé la Présidente remercie l'Assemblée pour la confiance qu'elle vient de témoigner aux administrateurs de l'Association et lève la séance à 13h.

Fait à VERANNE le 04 Février 2023.

Le Président de séance
Julie FAURE-LAURENT

Le Secrétaire de séance
François COROMPT